



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 17 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté la délibération suivante :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 195'000.— TTC, dont à déduire la subvention accordée par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature – OCAN - pour un montant total de CHF 34'000.— ainsi que le montant relatif à la valorisation de bois estimé à CHF 7'900.— pour la réalisation des travaux forestiers et de maintien de la forêt de Pinchat sise sur les parcelles communales n°2493, 2495 et 3014.

De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense nette après déductions de la subvention de l'OCAN et de la valorisation du bois au moyen de 10 annuités dès 2021 sous la rubrique 34.33.

(DA 191-2019) Décision prise par 14 oui, 3 non et 12 abstentions.

Le délai pour demander un référendum expire le 12 février 2020.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

Alain Voignier